



Pret immobilier , accident de travail

Par **albichette**, le **23/07/2016** à **10:45**

Bonjour ,

Je voudrais savoir des renseignements en rapport a notre situation :

Je suis en CDI a temps plein , mon mari en congé parentale.

Le 26 Mai 2016, au travail j'ai eu un accident de travail (entorse du pouce) rien de bien méchant mais j'ai du être arrêtée jusqu'au 31 juillet 2016.

Etant a la recherche de bien immobilier a acheter depuis plus d'un an on a fait une visite et nous avons trouvés une maison a acheter ou l'on a eu un coup de cœur.

Le problème c'est que nous sommes le 23 juillet 2016 et je n'ai pas repris le travail?

Comment faire pour déposer notre dossier a la banque pour que notre demande de prêt soit étudié et ensuite accepté en sachant que j'ai pas eu de perte sur le salaire c'est la CPAM qui m'a versée l'intégrale de mon salaire étant en accident de travail.

Dois je demander une feuille de reprise de travail a la médecine du travail?

Dois je attendre 3 mois pour justifier de ma reprise avec les fiches de paies?

merci de bien vouloir me repondre rapidement

Par **Visiteur**, le **23/07/2016** à **23:03**

Bonsoir,

Ce cas de figure m'est arrivé dans ma vie professionnelle et dans cette situation, nous n'avons jamais tenu compte de l'arrêt de travail en cours pour l'établissement de la demande de crédit.

Votre déclaration de revenus reprend vos ressources, les fiches de paye 2016 jusqu'à mai viennent compléter ainsi que vos relevés de compte où apparaissent les I.J...

Eventuellement une attestation de l'employeur comme quoi vous êtes toujours chez lui.